

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 10 mai 2016, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1703/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser M^{me} France Trudeau de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2016.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1704/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2016.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1705/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Remplacement des chauffe-eau et nettoyage du réseau de chauffage à l'école de l'Horizon-Soleil;
8. Construction d'une école primaire 3-18 à Saint-Colomban;
9. Questions diverses;
10. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

REPLACEMENT DES CHAUFFE-EAU ET NETTOYAGE DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE À L'ÉCOLE DE L'HORIZON-SOLEIL (RCE-1706/SRM)

ATTENDU QUE la firme Stantec inc. a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 15380-045) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 avril 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Tuyauterie Expert inc. de Joliette, au montant forfaitaire de 135 330 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 2 mai 2016;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSE par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement des chauffe-eau et nettoyage du réseau de chauffage à l'école de l'Horizon-Soleil à l'entreprise Tuyauterie Expert inc. de Joliette, au montant forfaitaire total 135 330 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE 3-18 À SAINT-COLOMBAN (RCE-1707/SRM)

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord a reçu, le 7 août 2014, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) l'autorisation de construire une nouvelle école primaire à Saint-Colomban ;

ATTENDU QUE la firme Birtz, Bastien, Beaudoin, Laforest / Bergeron, Thouin, Consortium en architecture a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission #15380-054) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 avril 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Construction Raynald Tisseur inc., au montant forfaitaire de 10 056 000 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 2 mai 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de construction d'une école primaire 3-18 à Saint-Colomban à l'entreprise Construction Raynald Tisseur inc. de Val-David, au montant forfaitaire de 10 056 000 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1708/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 18 h 44.

Adopté

Président

Secrétaire